

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 900

présenté par

M. Cherpion, M. Door, Mme Corneloup, M. Cinieri, M. Cordier, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Poletti, Mme Boëlle, Mme Louwagie, M. Jean-Pierre Vigier, M. Ramadier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Sermier, M. Deflesselles, Mme Audibert, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Trastour-Isnart, M. Perrut, M. Dive, M. Ravier, M. Vatin, M. Rémi Delatte, M. Herbillon, M. Manuel, M. Benassaya, M. Therry, Mme Porte, M. de Ganay et M. Viala

**ARTICLE 49**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« a *bis*) Au même deuxième alinéa, le mot : « protection » est remplacé par le mot : « préservation » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

La protection de la biodiversité ne concorde pas avec ce que représente la biodiversité au sens large. La nature est, par essence, changeante et le mot protection induit une idée de « fixisme » de la biodiversité. La notion de protection ne fait donc, ici, pas sens et doit être changée par « préservation ».

Par ailleurs, substituer le mot « protection » par le mot « préservation » implique le concept d'adaptabilité. Ce dernier est essentiel par le fait qu'il garantit, dans l'élaboration des politiques publiques, un ensemble de processus cherchant à s'adapter à l'environnement plutôt qu'à créer quelques « jardins d'Eden » quand le reste de la maison brûle.